

20 septembre 2018

VIENT DE PARAÎTRE : 3^e rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville

Jean-François Cordet, président de l'ONPV, a remis, le 20 juillet dernier, le 3^e rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville (2017) au ministre de la Cohésion des territoires.

Ce rapport se décline en deux parties : une première consacrée à la **mobilité résidentielle des habitants** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; une seconde compile **42 fiches thématiques** et synthétiques réalisées par l'Observatoire national de la politique de la ville, avec de nombreux partenariats.

La mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Sept analyses statistiques contribuent à nourrir la thématique de la mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville grâce à des contributions de plusieurs organismes : l'Insee, le CGET, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), le Laboratoire aménagement économie transport (Laet), l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

- **Les enseignements de ces travaux**

Les taux de mobilité résidentielle sont comparables entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les autres quartiers de l'unité urbaine.

- 1 résident des QPV sur 10 déménage chaque année ;
- 6 ménages mobiles sur 10 déménagent **hors quartier prioritaire** (3 déménagent dans le même QPV et 1 dans un autre QPV) ;
- les habitants des QPV déménagent **moins loin**, dans un rayon de 2,2 km en moyenne, contre 4 km pour les habitants du reste de l'agglomération.

Sur une année, **30 %** des résidents des zones urbaines sensibles comptent déménager alors que seulement un tiers déménage effectivement. Les principales raisons pour lesquelles ils souhaitent déménager sont : **la taille du logement**, souvent trop petit (44 %), et le **sentiment d'insécurité** (22 %).

Les **nouveaux habitants** des quartiers prioritaires sont généralement **plus pauvres et plus jeunes** que les résidents et les partants :

- 31 % des nouveaux arrivants sont bénéficiaires du RSA, contre 27 % des partants ;
- le revenu mensuel moyen des arrivants est de 948 € contre 1 060 € pour les partants.

Ce constat est particulièrement vrai pour les QPV de type « quartiers HLM de banlieues éloignées ».

CONTACT PRESSE

Marie-Pierre Ramos

Tél. : 01 85 58 60 53 - secretariat-presse@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr

Quelques enseignements des fiches synthétiques du rapport

Cohésion sociale et éducation

- **Moins de lycéens et d'étudiants en classes prépa qu'ailleurs** : parmi les élèves issus des QPV, on compte 276 000 collégiens, 175 000 lycéens et 2 500 élèves en classes prépa aux grandes écoles.
- **Des habitants davantage touchés par des fragilités sociales** : une pauvreté trois fois plus forte dans les quartiers prioritaires (42,6 %, contre 14,5 % en France métropolitaine) ; 23 % de la population pauvre habite en QPV pour 8 % de la population.
- **La population de ces quartiers n'est pas à l'abri des situations de handicap et de perte d'autonomie** puisque 10 % de la population des quartiers prioritaires déclarent bénéficier d'une reconnaissance administrative du handicap, contre 6,2 % dans le reste des agglomérations.

Cadre de vie et renouvellement urbain

- Les conditions de vie dans les quartiers prioritaires sont perçues par les habitants comme étant moins satisfaisantes que lorsqu'on habite hors de ces quartiers. Leur état de santé, la qualité de l'habitat et le niveau de chômage les préoccupent plus encore que la moyenne des Français. Le taux de pauvreté leur impose régulièrement des restrictions budgétaires.
- Un tiers des QPV est concerné par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : 480 quartiers au total, dont 216 d'intérêt national et 264 d'intérêt régional. 114 des 116 protocoles de préfiguration avec l'Anru signés (construction des projets urbains à l'échelle de l'intercommunalité). 6 conventions de renouvellement urbain signées (projets opérationnels et conditions de mise en œuvre).
Une enveloppe de 10 milliards finance ce programme de 2014 à 2024, à laquelle l'État participe à hauteur d'un milliard d'euros.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Le chômage diminue dans les quartiers prioritaires.

- Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, le taux de chômage en QPV est passé de 26,7 % en 2014 à 25,3 % en 2016, et le taux d'emploi reste stable.
- Parmi les jeunes, la diminution annuelle du chômage est la conséquence d'une augmentation des personnes en études et en formation.

À savoir : l'intégralité du rapport 2017 est téléchargeable en ligne, sur le site du [CGET](http://cget.gouv.fr) et sur le site de l'Observatoire national de la politique de la ville (www.onpv.fr).

CONTACT PRESSE

Marie-Pierre Ramos

Tél. : 01 85 58 60 53 - secretariat-presse@cget.gouv.fr

www.cget.gouv.fr